

Cahier des clauses particulières (C.C.P)
(19 mai 2026)

Appel d'offres
Marché de services

Création d'une nouvelle version
du Dictionnaire numérique
de l'Académie nationale de médecine

MAPA-ANM 2026.1

Passé en application
des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7
du Code de la commande publique
du 1^{er} avril 2019

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, personne morale de droit public à statut particulier défini par le décret n°2014-1678, dont le siège est situé 16 rue Bonaparte, 75272 Paris cedex 06, représentée par son Secrétaire perpétuel, M. Christian BOITARD.

L'Ordonnateur est le Secrétaire perpétuel de l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE.

Le Comptable assignataire est l'agent comptable de l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE.

2. OBJET DU PRESENT MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de confier à une société spécialisée la création d'une nouvelle version du dictionnaire numérique de l'Académie Nationale de Médecine, fiable et performante sur le plan technique, afin qu'elle rende compte du contenu scientifique élaboré par le comité du DAM, conformément aux standards de l'Académie Nationale de Médecine.

2.1 CONTEXTE DU PROJET

Il s'agissait à l'origine d'un dictionnaire imprimé, dont l'édition initiale [*Paris, Ed. de santé ; Conseil international de la langue française (CILF)*], conduite à l'instigation de J.Ch. Sournia, éditée entre 1997 et 2007, comportait quinze volumes. Cette édition papier, l'œuvre collective de membres de l'Académie nationale de médecine (ANM) et de consultants, fut suivie d'une édition en ligne basée sur Word, écriture qui montra bientôt ses limites.

Le DAM existe actuellement sous une version numérique qui souffre de difficultés techniques et d'un manque de fiabilité. Le site est fréquemment inaccessible. Une page d'accueil informe l'utilisateur que le site est en maintenance.

Le DAM comprend actuellement une base de plus de 65.000 entrées régulièrement actualisées quant au fond par le travail collectif du Comité du langage de l'Académie lors de ses réunions hebdomadaires tout au long de l'année, et revues à plus de 90% quant à la forme.

Ces entrées se présentent sous la forme d'un ensemble de 23 dossiers WORD (en tout 28.479 Ko), chacune des 65.000 entrées étant subdivisée en 17 champs :

1* Titre (français)

2* Genre grammatical (nom, verbe, locution...)

3* Terminologia anatomica et microbiologica

4* Titre (anglais)

5* Courte synthèse des points majeurs de l'entrée

6* Complément éventuel à cette description

7* Étymologie

8* Synonyme

9* Antonyme

10* Homonyme

11* Sigle

12* Symbole

13* Abréviation

14* Auteurs (*prénom, nom, spécialité, nationalité, année*)

15* Renvoi éventuel vers d'autres entrées du dictionnaire

16* Codes internes de spécialité

17* Année de création ou de dernière revue de l'entrée

NB. L'ensemble de ces 17 champs n'est pas à remplir systématiquement, seuls certains d'entre eux (1*, 2*, 4*, 5*, 16* 17*) étant obligatoires.

Exemple réel :

1* Akkermansia muciniphila

2* nom fém.

5* Bactérie intestinale dont l'excès entraîne la survenue d'une maladie auto-immune rénale, la néphropathie à IgA ou maladie de Berger, caractérisée par l'accumulation d'anticorps couplés à des Ig anormales dans les reins entraînant une insuffisance rénale progressive.

6* *La bactérie du groupe des Verrucomicrobiaceae dégrade les sucres présents sur les IgA dans le mucus intestinal (d'où son nom). Ces Ig « déglycosylées » repassent dans la circulation où, considérées comme étrangères, elles produisent des anticorps auxquels elles se lient et s'accumulent dans les reins.*

Cette découverte permet d'entrevoir de nouvelles possibilités thérapeutiques par la modulation du microbiote intestinal.

Akkermansia muciniphila est considérée comme protectrice de maladies métaboliques (obésité, diabète) et vendue dans le commerce sous forme de complément alimentaire, pratique qu'il convient de reconsidérer.

14* J. Berger, médecin néphrologue français (1968) (1930-2011)

15* glomérulonéphrite à dépôts mésangiaux d'IgA,, maladie de Berger

16* D2, F3, L1, M1

17* 2025

2.2 OBJECTIF DU PROJET

Création d'un dictionnaire médical numérique moderne et fiable, qui remédie aux imperfections techniques et éditoriales de la version actuelle, avec 11 objectifs détaillés dans l'ANNEXE.

3. PRESTATIONS ATTENDUES

CF : ANNEXE

4. FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, passé conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

5. DURÉE DU MARCHÉ

Délai d'exécution : UN an avec reconduction expresse jusqu'à une durée de CINQ ans.

A l'expiration de la première année, les parties pourront résilier le marché sans indemnité, avec un préavis de trois mois lorsque la résiliation est à l'initiative du titulaire du marché et sans préavis lorsque la résiliation est à l'initiative de l'Académie nationale de médecine.

A l'expiration de la cinquième année le marché pourra être encore reconduit expressément.

6. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

6.1 PIECES PARTICULIERES

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- L'acte d'engagement (A.A)
- Le règlement de la consultation (R.C)
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP) et son ANNEXE
- La proposition de rémunération du prestataire
- Le mémoire technique
- Les actes spéciaux de sous-traitance s'il y a lieu

L'exemplaire original des pièces susvisées, conservé dans les archives de l'Académie nationale de médecine, fait seule foi.

6.2 PIECES GENERALES

Le cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG-FCS).

7. MODALITES D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

7.1 RÉUNIONS DE LANCEMENT.

Une réunion de lancement est organisée par l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE avec l'équipe dédiée à la réalisation des prestations dès l'entrée en vigueur du marché. Lors de cette réunion seront établies les modalités précises de travail et de collaboration avec les services de l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE.

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché.

7.2 CONFIDENTIALITÉ

Le titulaire est astreint à une obligation de discrétion qui lui interdit de communiquer à des tiers tant les informations recueillies à l'occasion de la conclusion que de l'exécution du marché.

Les informations dont le titulaire prend connaissance dans le cadre de l'exécution du marché revêtent un caractère strictement confidentiel. Ces renseignements ne peuvent, sans autorisation

écrite du pouvoir adjudicateur, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour les connaître.

En cas de violation de cette obligation, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire.

8. DÉLAIS D'EXÉCUTION

L'exécution du marché débutera à compter de la signature de l'acte d'engagement.

9. PRIX DU MARCHÉ - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le prix du marché est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de la réalisation des prestations, y compris les frais généraux et taxes.

Les honoraires sont fermes pour la durée du marché. Ils ne sont révisables que par consentement des deux parties.

10. SOUS-TRAITANCE

En cas de sous-traitance, il est fait application de l'article L2193-1 du Code de la Commande publique.

11. CHANGEMENTS AFFECTANT LE STATUT DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu de notifier sans délai et par écrit à l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, toutes modifications ayant une incidence sur le statut de la société survenant en cours d'exécution du marché.

12. RÉGLEMENT DES LITIGES

En aucun cas, les contestations survenant entre l'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE et le titulaire du marché ne peuvent être invoquées par le titulaire comme cause d'arrêt, définitif ou momentané, des prestations prévues dans le marché.

Le présent marché est régi par le droit français. Tout litige éventuel issu de l'application du présent marché est soumis, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Paris.

Tout différend pourra être porté devant le comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics conformément à l'article R2197-1 du Code de la Commande publique.

13. RÉSILIATION

L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE pourra résilier le présent marché, à l'issue d'une période d'un an à compter de son entrée en vigueur, par courrier envoyé en recommandé avec accusé réception.

La résiliation ne saurait donner lieu au paiement d'indemnités au profit du titulaire.

La résiliation du marché à l'initiative du titulaire peut se faire, à l'issue d'une période d'un an à compter de son entrée en vigueur, avec un préavis de trois mois, par courrier envoyé en recommandé avec accusé réception

14. ASSURANCES

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir les risques professionnels.

Le titulaire doit justifier préalablement à la notification du marché qu'il est titulaire de ces contrats d'assurance, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

À tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

A Paris, le

Signature du Titulaire (Signature précédée de la mention « lu et approuvée »)

Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le Secrétaire perpétuel
Professeur Christian BOITARD

ACADÉMIE
NATIONALE
DE MÉDECINE



DICTIONNAIRE de l'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Version 7.0 (18 03 2026)

1. Présentation du Projet

1.1 Bref historique du dictionnaire (DAM) de l'Académie nationale de médecine (ANM)

Il s'agissait à l'origine d'un dictionnaire imprimé, dont l'édition initiale [*Paris, Ed. de santé ; Conseil international de la langue française (CILF)*], conduite à l'instigation de J.Ch. Sournia, éditée entre 1997 et 2007, comportait quinze volumes. Cette édition papier, l'œuvre collective de membres de l'Académie nationale de médecine (ANM) et de consultants, fut suivie d'une édition en ligne basée sur Word, écriture qui montra bientôt ses limites.

De juillet 2021 au printemps 2024, l'informatique du DAM fut reprise par une autre société, avec des résultats que l'on peut qualifier de suboptimaux.

1.2 Contexte actuel

Le DAM existe actuellement sous une version numérique qui souffre de difficultés techniques et d'un manque de fiabilité. Le site est fréquemment inaccessible. **Une page d'accueil informe l'utilisateur que le site est en maintenance.**

Le DAM comprend actuellement une **base de plus de 65.000 entrées régulièrement actualisées quant au fond par le travail collectif du Comité du langage de l'Académie** lors de ses réunions hebdomadaires tout au long de l'année, et revues à plus de 90% quant à la forme.

Ces entrées se présentent sous la forme d'un ensemble de 23 dossiers WORD (en tout 28.479 Ko), chacune des 65.000 entrées étant subdivisée en 17 champs :

- 1* Titre (français)
- 2* Genre grammatical (nom, verbe, locution...)
- 3* Terminologia anatomica et microbiologica
- 4* Titre (anglais)
- 5* Courte synthèse des points majeurs de l'entrée
- 6* Complément éventuel à cette description
- 7* Étymologie
- 8* Synonyme
- 9* Antonyme
- 10* Homonyme
- 11* Sigle
- 12* Symbole
- 13* Abréviation
- 14* Auteurs (prénom, nom, spécialité, nationalité, année)
- 15* Renvoi éventuel vers d'autres entrées du dictionnaire
- 16* Codes internes de spécialité
- 17* Année de création ou de dernière revue de l'entrée

NB. L'ensemble de ces 17 champs n'est pas à remplir systématiquement, seuls certains d'entre eux (1*, 2*, 4*, 5*, 16* 17*) étant obligatoires.

Exemple réel :

1* Akkermansia muciniphila

2* nom fém.

5* Bactérie intestinale dont l'excès entraîne la survenue d'une maladie auto-immune rénale, la néphropathie à IgA ou maladie de Berger, caractérisée par l'accumulation d'anticorps couplés à des Ig anormales dans les reins entraînant une insuffisance rénale progressive.

6* *La bactérie du groupe des Verrucomicrobiaceae dégrade les sucres présents sur les IgA dans le mucus intestinal (d'où son nom). Ces Ig « déglycosylées » repassent dans la circulation où, considérées comme étrangères, elles produisent des anticorps auxquels elles se lient et s'accumulent dans les reins.*

Cette découverte permet d'entrevoir de nouvelles possibilités thérapeutiques par la modulation du microbiote intestinal.

Akkermansia muciniphila est considérée comme protectrice de maladies métaboliques (obésité, diabète) et vendue dans le commerce sous forme de complément alimentaire, pratique qu'il convient de reconsidérer.

14* J. Berger, médecin néphrologue français (1968) (1930-2011)

15* glomérulonéphrite à dépôts mésangiaux d'IgA,, maladie de Berger

16* D2, F3, L1, M1

17* 2025

Dans ce contexte, notre objectif est de créer une nouvelle version du dictionnaire numérique, fiable et performante sur le plan technique, afin qu'elle rende compte du contenu scientifique élaboré par le comité du DAM, conformément aux standards de l'Académie Nationale de Médecine.

1.3 Nos 11 objectifs généraux

Nous voulons créer un **dictionnaire médical numérique moderne et fiable**, qui remédie aux imperfections techniques et éditoriales de la version actuelle, avec **les 11 objectifs suivants**.

Le dictionnaire devra :

- 1. Respecter la charte graphique de l'ANM.**
- 2. Offrir à l'utilisateur qu'il soit professionnel de santé, étudiant ou grand public un dictionnaire médical de qualité et, pour cela, « nettoyer » complètement la base de données de 65 000 entrées afin de corriger les anomalies de forme et pouvoir travailler sur une base unique (elle est actuellement dédoublée), fiable, homogène et saine. Cette tâche est en voie d'achèvement.**
- 3. Permettre de simplifier et optimiser le travail scientifique du Comité du Langage de l'ANM, responsable du DAM qui, à l'occasion de ses réunions hebdomadaires, sans assistance de secrétariat, revoit progressivement l'ensemble du contenu scientifique des entrées, les corrigent, les réécrit si besoin, les met à jour, en rajoute de nouvelles... en se faisant au besoin aider par différents experts de l'Académie, afin d'assurer l'exactitude, la fiabilité et l'actualité des connaissances médicales publiées. Pour cela, il faut rendre les procédures de modification, de création ou de suppression d'entrées, de création ou modification de liens, d'introduction de figures, de tableaux... les plus simples, les plus intuitives et les plus rapides possibles.**
- 4. Permettre un workflow éditorial structuré : mettre en place un processus de création, de correction, de relecture et de validation des entrées, avec gestion des rôles utilisateurs (rédacteur, relecteur, éditeur scientifique, administrateur).**

5. **Faciliter la consultation du site par les utilisateurs** : offrir une **interface ergonomique, intuitive, rapide, fiable, évolutive et performante**, qui permette aux utilisateurs (professionnels de santé, étudiants et chercheurs, public...) d'accéder rapidement aux informations recherchées grâce un moteur de recherche avancé et des fonctionnalités de navigation optimisées.
6. **Assurer la conformité du site au Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)** en garantissant la protection des données personnelles et respectant l'ensemble des obligations légales en matière de traitement et de conservation des informations des utilisateurs.
7. **Assurer la fiabilité du fonctionnement du site du DAM et sa parfaite compatibilité avec le site de l'Académie nationale de médecine comme actuellement avec sa page dédiée au DAM <http://www.academie-medecine.fr/dictionnaire/>**. La solution technique actuelle est peu fiable et le site fréquemment indisponible.
8. **Élargir la gamme des services offerts aux utilisateurs** en permettant en particulier **l'introduction d'illustrations dans le DAM** : schémas, dessins anatomiques, imagerie médicale, photographies, tableaux... et **en élargissant nettement la gamme des liens** disponibles.
Ces liens sont actuellement limités à des liens hypertexte renvoyant d'une entrée du DAM vers une autre entrée qui complète ou précise la première.
Nous souhaitons **enrichir cette offre en y ajoutant**, quand cela est nécessaire :
 - **Des renvois vers le « Recueil des biographies et des bibliographies des auteurs cités dans le DAM »** (du Pr Jean-Louis Michaux (1931-2024), qui fut membre de notre Comité du langage de l'ANM), base numérique où sont indiquées les références des auteurs cités et celles de l'article princeps motivant leur présence dans le DAM. Ce renvoi devra également être accessible aussi par l'invite : « Pour en savoir plus... ». A noter que cette base numérique est d'ores et déjà accessible via la BIUM.
 - **Des renvois vers d'éventuels articles, avis, recommandations, prises de position... de l'ANM publiés au cours des dix ou quinze dernières années dans le Bulletin de l'Académie nationale de médecine ou accessible dans le catalogue numérique de la Bibliothèque de l'ANM** et venant compléter le contenu de l'entrée.
 - Reprendre des **notes & notules étymologiques rédigées par d'autres membres** du comité du DAM (Jean-Louis Wémeau & Rissane Ourabah) par l'invite : « **Savez-vous d'où vient ce mot ?** »
 - Ajouter la possibilité de copier/coller la citation bibliographique des entrées ou de l'exporter dans un logiciel de gestion de références bibliographiques du type zotero (.ris)
9. Assurer un **fonctionnement harmonieux entre le DAM et le prestataire** retenu pour le nouveau système informatique avec des rapports humains de qualité et un prestataire réactif et disponible.
10. A l'exception de la gestion du stockage des données du DAM qui est assuré par un data center qui fait l'objet d'un contrat avec l'ANM et du transfert de ces données qui est réalisé par le service informatique de l'ANM, le prestataire devra faire en sorte que la **TOTALITÉ des données fournies soient compatible avec l'hébergeur de l'ANM. Le prestataire n'aura qu'un INTERLOCUTEUR UNIQUE** : le DAM. Une **assistance initiale pour la mise en route du système et un guide de fonctionnement écrit**, simple, complet et au besoin réactualisé, seront demandés, de même que d'assurer la formation des membres rédacteurs.

11. **Prévoir dans l'avenir, le cas échéant, la possibilité d'un éventuel passage de relais facile et sans difficulté à une autre entreprise** (utilisation d'un langage informatique largement diffusé et bien connu, programmes complets disponibles...).

2. Périmètre du Projet

2.1 Livrables attendus

Le projet devra produire un ensemble de **livrables** clairement définis, garantissant la mise en place d'un dictionnaire médical numérique fiable, performant et pérenne. Les livrables attendus sont les suivants :

- **Un site web dédié complet** : une plateforme accessible sur Internet, ergonomique et responsive, permettant la consultation de toutes les entrées du dictionnaire **sur tous les types d'écran (y compris smartphone)** avec une bonne lisibilité. Le site doit proposer une interface claire et intuitive pour les utilisateurs, avec une navigation fluide et un accès rapide aux informations.

Ce site devra être **en parfaite harmonie avec le site de l'Académie** nationale de médecine et pouvoir être à la fois consultable directement et par le biais de ce dernier.

- **Un moteur de recherche avancé** performant permettant la recherche en texte intégral, avec auto-complétion et bonne tolérance aux fautes de frappe, d'orthographe, de ponctuation..., filtres par catégorie ou spécialité, suggestions de termes proches, capacité à traiter un grand volume de données (65000 entrées et plus). L'objectif est de faciliter l'accès rapide et précis aux informations.
- **Des liens divers** : renvoi vers d'autres entrées du DAM, complétant ou précisant l'entrée consultée ; renvoi vers la fiche biographique et le libellé du titre de l'article princeps d'un auteur cité ; renvoi vers des publications du Bulletin de l'Académie nationale de médecine (articles, rapports et recommandations, communiqués et prises de position) qui devront pouvoir être lus dans leur intégralité ; autres renvois éventuels.
- **Un workflow éditorial structuré** : un système complet de gestion de contenu permettant la création, la relecture, la modification, la validation et la publication rapide et aisée des entrées. Ce workflow doit gérer les différents rôles des utilisateurs (rédacteur, relecteur, éditeur scientifique, administrateur) et assurer la traçabilité des versions des articles.
- **Une maintenance évolutive** : un service de maintenance garantissant la **correction rapide** des éventuels bogues (**prise en charge* dans un délai maximum de 4 heures ouvrées avec avertissement automatique en cas d'inaccessibilité du site**) et mise à jour continue des **fonctionnalités**, ainsi que l'amélioration progressive de l'interface et de l'expérience utilisateur/**Interlocuteur**. (* La notion de prise en charge n'implique pas forcément la résolution de tous les problèmes techniques dans ce court laps de temps, chose impossible à promettre)
- Afin d'assurer une coordination efficace et une gestion fluide du projet, le prestataire devra désigner un **interlocuteur unique** référent pour l'Académie. Cette personne sera responsable du suivi global du site, incluant la coordination avec le responsable informatique de l'ANM, les opérations de maintenance, le traitement des anomalies, la prise en charge des demandes d'évolution ainsi que

toute autre intervention technique ou fonctionnelle. Cet interlocuteur devra garantir la cohérence des échanges, la continuité des informations et la centralisation des demandes, permettant ainsi une communication claire, rapide et structurée entre l'Académie et les différents prestataires.

- Une amélioration du **référencement du DAM dans Google et d'autres moteurs de recherche**.

2.2 Public ciblé

Le site s'adresse notamment aux :

- Professionnels de santé et médecins spécialisés
- Chercheurs et académiciens
- Étudiants en santé et disciplines scientifiques
- Grand public
- Institutions partenaires

3. Analyse fonctionnelle

3.1 Pages principales

Le site devra comporter les éléments suivants :

- Accueil
- Fiche d'une entrée
- Recherche avancée
- Actualités et nouveautés
- Liste et photo des membres actuels du Comité du langage médical (avec renvoi vers l'annuaire de l'ANM) et de ses membres disparus.
- À propos (charte, descriptif...)
- Pour les membres du comité, **possibilité de trier les entrées selon différents modes** (la liste des champs de chaque entrée et leur codage sont décrits plus haut) : **par ordre alphabétique** du titre (champ 1* de l'entrée), par **discipline** (champ 16* de l'entrée), par **année** (champ 17* de l'entrée), en **mixant les critères de tri** (type opérateurs booléens).
- Intégrer une **fonctionnalité de prévisualisation avant publication** ou modification d'un terme avant de rendre la modification effective sur le site web. Ceci permettra de vérifier que tous les liens fonctionnent bien.

- Prévoir une **gestion avancée des doublons** (fusion, suppression...)
- Mentions légales et conformité RGPD (annexe)
- **Possibilité pour tout utilisateur de proposer l'ajout d'un terme médical** (logique de crowd-sourcing). Ce terme serait intégré provisoirement, puis validé ou non par le Comité après revue. **De même, possibilité de suggérer des modifications pour chacun des termes existants.**
- **Proposer un mode d'affichage simplifié ou complet** afin d'adapter la quantité d'informations affichées.
- **Champ supplémentaire éventuel : « Pour en savoir plus sur l'auteur ».** Ce lien doit inclure la référence et le lien d'origine (ANM). Il se réfère au 14* de la fiche d'entrée.
- **Champ supplémentaire éventuel : « Savez-vous d'où vient ce mot ? ».** Il se réfère aux notes et notules
- **Champ supplémentaire éventuel : lien avec bulletin de l'ANM.**

3.2 Structure de la fiche d'une entrée

Chaque entrée devra contenir :

- L'intitulé du terme.
- Les **champs renseignés** qui composant l'entrée et décrits en annexe 2.
- Les **figures**, illustrations, tableaux... éventuels.
- Les **liens** à prévoir sont :
 - Un ou plusieurs liens (tags) orientant vers les entrées apparentées du DAM dont les noms figurent dans le champ 15* de l'entrée en cours de traitement, séparés par une double virgule.
 - Le cas échéant, un lien orientant vers la **base de données** : « Recueil des biographies et des bibliographies des auteurs cités dans le dictionnaire médical de l'Académie nationale de médecine » rédigé par le Pr **JL Michaux** (champ 14* de l'entrée). (Attention : retrouver et préserver les permaliens de la base biographique de la BIU Santé). Prévoir de pouvoir corriger **certaines informations** de la base Michaux et d'enrichir au besoin cette dernière.
 - Lien vers la **base de données Elsevier du Bulletin de l'ANM** (libre accès après un an d'embargo). Par exemple, une icône pourrait apparaître si, dans cette base de données Elsevier, existe un article relativement récent (< 10 ans), consacré au problème traité dans l'entrée. En cliquant sur cette icône, on arriverait dans la base Elsevier avec, indiqués, les différents articles du Bulletin qui pourraient être consultés.

- Lien vers la base de données des rapports et prises de position de l'Académie nationale de médecine, accessibles via le catalogue de la Bibliothèque de l'Académie déjà disponible via le site web de l'ANM, selon le même principe.
- Lien avec la Newsletter de l'ANM à la question : « savez-vous d'où vient ce nom ? ».
- Prévoir **l'accessibilité du site** pour les utilisateurs avec un **handicap** (contraste élevé, options d'affichage adapté...)
- Prévoir l'utilisation avec des smartphones.
- Mettre en place des **contrôles automatiques lors de la saisie des champs** afin de garantir le respect des formats et limiter les erreurs.
- **Dans tous les cas, le retour au dictionnaire doit être simple et ne pas entraîner de sortie du dictionnaire.**

3.3 Moteur de recherche

Le moteur de recherche devra :

- Permettre la recherche en texte intégral,
- Proposer les mots au fil de la saisie (auto-complétion),
- Classer les résultats par ordre alphabétique.
- Suggérer des termes proches ou associés,
- Tolérer certaines approximations dans le libellé de la demande (majuscules, accents, traits d'union, fautes d'orthographe...),
- Traiter efficacement un grand volume de données (> 65 000 entrées).

3.4 Fonctionnalités additionnelles

- Export en PDF d'une entrée ou d'une sélection utilisant la charte graphique de l'ANM
- Impression d'une entrée utilisant la charte graphique de l'ANM
- Indexation optimisée pour moteurs de recherche externes.
- Permettre l'export des données en plusieurs formats (JSON, XML)
- Ajouter un système de citation pour les chercheurs

4. Exigences éditoriales

4.1 Workflow de publication

Le workflow éditorial doit suivre ces étapes :

- Le rédacteur propose ou modifie une définition,
- Relecture par le Comité du langage lors de ses réunions hebdomadaires, et au besoin, par un expert référent,
- Validation finale par le président du Comité ou les personnes qu'il a désignées,
- Publication automatique sur le site après validation.

4.2 Rôles et permissions

Le site devra reproduire le **processus de workflow éditorial actuellement en vigueur au sein de l'Académie**, où les rôles et responsabilités sont définis comme suit :

- **Administrateur** (le Président du comité ou ses représentants) : accès total
- **Rédacteur** : membre du Comité qui modifie les entrées, en propose de nouvelles. Les modifications apportées par le rédacteur à une entrée doivent être validées par l'administrateur ou les personnes à qui le Comité a confié cette fonction.
- **Expert** : en général membre de l'Académie particulièrement compétent dans un domaine, qui, à la demande du Comité, propose une rédaction pour une entrée. Comme pour le rédacteur, celle-ci doit être validée par l'administrateur ou les personnes à qui le Comité a confié cette fonction.
- **Visiteur** : consultation publique

5. Exigences techniques

Le site devra reposer sur une **architecture robuste, modulable et évolutive**, capable de gérer efficacement une base de données volumineuse. Les exigences techniques détaillées sont les suivantes :

- **Architecture modulaire et évolutive** : le système doit être conçu pour supporter l'ajout de nouvelles fonctionnalités et la croissance du volume de données, tout en restant stable et performant.
- **Consultation rapide et fluide** : l'accès aux contenus doit être immédiat, même sous forte charge, afin de garantir une expérience utilisateur optimale pour un grand nombre d'utilisateurs simultanés.
- **Moteur de recherche avancé** : intégration d'un moteur capable de recherches en texte intégral, avec auto-complétion, tolérance aux fautes et classement des résultats.

- **Interface d'administration performante** : la plateforme doit proposer un espace sécurisé et ergonomique pour la création, la modification, la validation avec un suivi des versions et une traçabilité des actions.
- **Privilégier des outils open source et limiter les dépendances afin de faciliter la maintenance.**
- **Interopérabilité et export de données** : possibilité de réaliser un export de données aux formats standards (JSON, XML), pour faciliter l'intégration et l'exploitation externe.
- **Mise en place d'une protection** empêchant qu'un utilisateur puisse reconstituer l'intégralité du dictionnaire en consultant les pages les unes après les autres et en extrayant les données de chacune (protection contre le plagiat et par l'IA).
- **Intégrer un formulaire de contact et une adresse mail dédiée pour améliorer la gestion des échanges avec les utilisateurs.**
- **Sécurité renforcée** : le site doit fonctionner exclusivement en HTTPS, avec des sauvegardes automatiques et des mises à jour régulières afin de protéger les données et garantir la continuité du service.
- **Montée en charge et optimisation du cache** : le système doit pouvoir supporter une augmentation du trafic et du volume de données, grâce à des mécanismes d'optimisation des performances et de mise en cache efficace.
- **Le prestataire devra réaliser des maquettes front-end et back-end** afin de valider les orientations avant le développement, tout en anticipant les évolutions possibles (ajout de champs, de filtres...)
- **Enfin, il devra mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs clés** : nombre d'utilisateurs, horaires de fréquentation, recherche fréquentes...) afin de mieux orienter nos efforts.

Cette approche technique garantit une **plateforme fiable, performante et sécurisée**, capable de répondre aux besoins d'un dictionnaire médical volumineux et de longue durée.

6. UX / UI et Accessibilité

Le site devra proposer une **expérience utilisateur optimale**, en respectant les principes suivants :

- **Design agréable, mais sobre et lisible** : les titres, sous-titres, boutons et liens doivent être clairement identifiables, avec une typographie adaptée à la lecture à l'écran.
- **Navigation intuitive et rapide** : la structure du site doit permettre aux utilisateurs de trouver facilement l'information recherchée, avec un menu clair et des chemins de navigation logiques.
- **Responsive** : le site doit s'adapter automatiquement aux différentes tailles d'écran, notamment PC, tablette et smartphone, sans perte de lisibilité ni de fonctionnalité.
- **Hierarchie visuelle cohérente** : les éléments importants doivent être mis en avant et les informations secondaires présentées de manière discrète, mais accessible.

- **Cohérence graphique** : palette simple de couleurs uniformes, icônes et symboles harmonisés, police respectant l'identité visuelle du site de l'Académie de médecine (**charte graphique de l'ANM**)
- **Temps de chargement optimisé** : le site doit se charger rapidement, même avec un grand volume d'entrées et de contenus multimédias.
- **Barre de recherche et filtres visibles** : la recherche, spécialité ou mot-clé doivent être facilement accessibles et compréhensibles.
- **Feedback utilisateur et micro-interactions** : messages clairs lors de la soumission de formulaires, survol des boutons et liens pour guider l'utilisateur.
- **Modularité et personnalisation** : possibilité d'ajouter ou modifier des blocs d'information (ex. articles récents, entrées populaires) et d'adapter certaines vues.
- **Navigation vers les articles associés** : liens internes suggérés pour faciliter la consultation et l'exploration thématique des entrées.
- **Compatibilité multi-navigateurs** : le site doit fonctionner correctement sur tous les navigateurs modernes (Chrome, Firefox, Edge, Safari).

Cette approche garantit ainsi une **interface ergonomique, performante et accessible**, adaptée à tous les utilisateurs, tout en facilitant l'évolution et l'extension des fonctionnalités futures.

7. Hébergement

Les données du DAM appartenant à l'ANM, leur hébergement est effectué dans un data center sécurisé répondant aux normes françaises et qui fait l'objet d'un contrat avec l'ANM. Le prestataire devra fournir des données compatibles avec leur stockage dans le data center sécurisé, le service informatique de l'ANM n'assurant que leur transfert vers celui-ci.

Les données fournies par le prestataire transmises par le service informatique de l'ANM à l'hébergeur devront être compatibles avec ce dernier pour qu'il puisse mettre en place des sauvegardes afin de prévenir toute perte de données et permettre une restauration rapide du DAM en cas d'incident. Les données fournies devront également faciliter un **déploiement automatisé** des mises à jour et des nouvelles fonctionnalités, garantissant ainsi une évolution fluide et sans interruption du service.

Cette configuration vise à offrir une **plateforme fiable, sécurisée et évolutive**, capable de soutenir le fonctionnement optimal du dictionnaire médical et d'assurer la continuité de l'accès aux utilisateurs à tout moment.

8. Maintenance

La maintenance du site est un élément essentiel pour garantir sa **stabilité, sa sécurité et sa pérennité**. Elle se décompose en trois volets complémentaires :

8.1 Maintenance corrective

La maintenance corrective consiste à identifier et à résoudre rapidement toute anomalie, dysfonctionnement ou bogue affectant le fonctionnement du site. **Les incidents critiques doivent être pris en charge* (*ce qui n'implique pas une certitude de résolution de 100% des problèmes dans ce laps de temps) dans un délai maximum de quatre heures ouvrées** afin de minimiser l'impact sur les utilisateurs et d'assurer une disponibilité constante du service.

8.2 Maintenance évolutive

La maintenance évolutive vise à améliorer continuellement le site en ajoutant de nouvelles fonctionnalités, en optimisant l'interface utilisateur et en mettant à jour les contenus existants. Elle garantit que la plateforme reste conforme aux besoins scientifiques et éditoriaux de l'Académie, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques et réglementaires.

8.3 Support et SLA

Un **service de support** devra être mis en place pour assister les administrateurs du site. Le support devra prioritairement passer par un outil de ticketing dédié, mis à disposition de l'Académie, permettant de suivre, gérer et historiser l'ensemble des demandes et incidents.

En complément, un support pourra également être assuré par **email** pour les situations ponctuelles ou urgentes.

Les modalités de prise en charge devront respecter un **accord de niveau de service (SLA)** définissant les délais de réponse et de résolution des incidents, incluant notamment une intervention du prestataire dans un délai maximal de quatre heures après la déclaration d'un incident.

9. Formation, assistance, prise en main du système.

La **formation des utilisateurs du système** devra faire l'objet d'une attention particulière (réunions récurrentes avec les membres du Comité du dictionnaire, présence téléphonique, vidéo conférences, notice détaillée écrite d'utilisation...) non seulement lors du lancement du système, mais éventuellement secondairement.

10. Planning prévisionnel souhaité

Printemps 2026 : dépôt du Cahier des charges au Conseil d'administration de l'ANM

Printemps 2026 : publication de l'Appel d'Offres

Fin du printemps 2026 : Choix du prestataire

Automne 2026 : Mise en place du nouveau site

Des pénalités de retard seront appliquées le cas échéant.

11. Pénalités de retard

Des pénalités de retard sont prévues selon les modalités définies dans l'article 14 du CCAG (cahier des clauses administratives générales) applicables aux marchés de fournitures et services,

12. Annexe

Le cycle éditorial du dictionnaire doit suivre un processus strict, garantissant la qualité scientifique et la cohérence des contenus publiés. Le workflow éditorial se déroule selon les étapes suivantes :

1. **Administrateur**: accès total
2. **Rédacteur** : membre du Comité qui modifie les entrées, en propose de nouvelles. Les modifications apportées par le rédacteur à une entrée doivent être validées par l'Administrateur ou la (les) personne(s) à qui le Comité a confié cette fonction, avant que les modifications soient mises en ligne sur le site.
3. **Expert** : en général membre de l'Académie particulièrement compétent dans un domaine, qui, à la demande du Comité, propose une rédaction pour une entrée. Comme pour le Rédacteur, celle-ci doit être validée par l'Administrateur ou la (les) personne(s) à qui le Comité a confié cette fonction.
4. **Visiteur** : consultation publique.

Ce schéma garantit un **processus éditorial structuré et rigoureux**, assurant la fiabilité et la qualité des contenus mis en ligne.

Politique RGPD

Le site doit être pleinement conforme au **Règlement général sur la Protection des données (RGPD)** et garantir la transparence, la sécurité et le contrôle des données personnelles des utilisateurs. À ce titre, plusieurs mesures doivent être mises en œuvre pour assurer un respect strict des obligations légales.

Le site devra intégrer en **front-office une bannière de consentement** permettant à chaque utilisateur d'accepter ou de refuser les cookies non essentiels. Cette bannière devra également offrir la possibilité de **gérer individuellement les catégories de cookies** (techniques, statistiques...), ainsi que de modifier ces choix à tout moment via un module de gestion prévu à cet effet.

Seuls les cookies strictement nécessaires au fonctionnement du site pourront être déposés sans consentement préalable. Tous les autres types de cookies devront être bloqués par défaut tant que l'utilisateur n'a pas explicitement donné son accord.

L'ensemble de ces éléments doit être complété par une **Politique de confidentialité** claire, accessible depuis toutes les pages du site, détaillant les finalités des traitements, les catégories de données collectées, la durée de conservation, les droits des utilisateurs et les moyens de les exercer.

Ces mesures garantissent que le site respecte les obligations du RGPD tout en offrant aux utilisateurs un contrôle transparent et complet sur leurs données personnelles.

Acte d'engagement (A.E)

(19 mai 2026)

Appel d'offres Marché de services

**Création d'une nouvelle version
du Dictionnaire numérique
de l'Académie nationale de médecine**

MAPA-ANM 2026.1

Passé en application
des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7
du Code de la commande publique
du 1^{er} avril 2019

Pouvoir adjudicateur

Académie Nationale de Médecine
16, rue Bonaparte – 75272 PARIS CEDEX 06

Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier à une société spécialisée la création d'une nouvelle version du dictionnaire numérique de l'Académie Nationale de Médecine, fiable et performante sur le plan technique, afin qu'elle rende compte du contenu scientifique élaboré par le comité du DAM, conformément aux standards de l'Académie Nationale de Médecine.

Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché de services conclu selon la procédure des marchés à procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Nationale de Médecine.

Comptable assignataire des paiements

Monsieur l'agent comptable de l'Académie nationale de médecine.

Article 1 : Contractant

(Je soussigné) (Nous soussignés)

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M.....
.....
.....
.....
.....
.....

- ☐ agissant pour mon propre compte
☐ agissant pour le compte de la société :

.....
.....

- ☐ agissant en tant que mandataire du groupement solidaire
☐ agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
☐ agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) et du Règlement de la consultation (R.C) ayant pour objet de confier à une société spécialisée la création d'une nouvelle version du dictionnaire numérique de l'Académie Nationale de Médecine, fiable et performante sur le plan technique, afin qu'elle rende compte du contenu scientifique élaboré par le comité du DAM, conformément aux standards de l'Académie Nationale de Médecine.

Après avoir produit toutes les attestations prévues à l'avis de marché,

(M'engage) (Engage le groupement dont je suis mandataire), sans réserve, conformément aux conditions des documents susvisés à exécuter la prestation de service sus-mentionnée.

L'offre ainsi présentée ne (me) (nous) lie toutefois que si son acceptation (m') (nous) est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres (le 19 juin 2026), fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Le prix est ferme pour la durée du marché. Il n'est révisable que par consentement des deux parties.

Le mois d'établissement du prix est le mois de : mai 2026.

Les prestations concernées par cet Acte d'Engagement seront rémunérées par application des montants suivants :

- montant H.T.V.A :
- montant T.V.A (taux de ...%) :
- montant T.T.C :

(MONTANT EN LETTRES)

.....

- montant H.T.V.A :
- montant T.V.A (taux de ...%) :
- montant T.T.C :

(MONTANT EN LETTRES)

.....

- montant H.T.V.A :
- montant T.V.A (taux de ...%) :
- montant T.T.C :

(MONTANT EN LETTRES)

.....

- montant H.T.V.A :
- montant T.V.A (taux de ...%) :
- montant T.T.C :

(MONTANT EN LETTRES)

.....

Article 3 : Durée du marché – Délais d'exécution

Délai d'exécution : UN an avec reconduction expresse jusqu'à une durée de CINQ ans.

A l'expiration de la première année, les parties pourront résilier le marché sans indemnité, avec un préavis de trois mois lorsque la résiliation est à l'initiative du titulaire du marché et sans préavis lorsque la résiliation est à l'initiative de l'Académie nationale de médecine.

A l'expiration de la cinquième année le marché pourra être encore reconduit expressément.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE



Article 4 : Paiements

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire (24 caractères) :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire (24 caractères) :

Code établissement (5 caractères) :

Code guichet (5 caractères) :

Numéro de compte (11 caractères) :

Clé RIB (2 caractères) :

(J'affirme), (Nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à (mes) (nos) torts exclusifs que (la) (les) société(s) pour (laquelle) (lesquelles) (j'interviens) (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions de soumissionner découlant de l'application du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Cachet et signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour un prix TTC d'un montant de :

- Montant des frais directs :
- Montant des frais sous-jacents :

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Le Secrétaire perpétuel

Professeur Christian BOITARD

NOTE EXPLICATIVE POUR REMPLIR L'ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Pour remplir cet article, utiliser :

- La formule A ci-après, si le contractant est *une entreprise individuelle*
- La formule B ci-après, si le contractant est *une société*
- La formule C ci-après, si le contractant est *un groupement d'entrepreneurs solidaires (ou conjoints)*.

Dans ce cas, chaque entrepreneur du groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- * soit le texte de la formule A, s'il s'agit d'une entreprise individuelle
- * soit le texte de la formule B, s'il s'agit d'une société

Formule A

M.....(Nom et prénom)

Agissant en mon nom personnel.....

Domicilié à

Adresse complète et n° de téléphone.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET)
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

.....

Formule B

M.....(Nom et prénom)

Agissant au nom et pour le compte de la société.....

Domicilié à

Intitulé complet et forme juridique de la société.....

Ayant son siège social à

Adresse complète et n° de téléphone.....

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE



Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E :

- numéro d'identité d'entreprise (SIRET).....
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

.....

Formule C

M.....

.....

.....

M.....

.....

.....

M.....

.....

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées solidaires (ou conjointes) et l'entreprise
.....étant leur mandataire.